

Communiqué de presse

À La Rochelle, le lundi 5 décembre 2016

---

## Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

**Conseil de gestion du Parc : avis conforme sur le gisement de granulats « Le Matelier » et présentation du nouvel appel d'offre « Eolien en mer ».**

Ce lundi 5 décembre 2016 s'est tenue à La Rochelle la cinquième réunion du conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Un nouvel avis conforme défavorable sur le gisement de granulats « Le Matelier » a été rendu, un nouveau vice-président a été élu et plusieurs sujets importants pour le territoire ont été abordés.



Conseil de gestion du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, lundi 5 décembre 2016, à La Rochelle. Crédits photos : G. Auproux/Agence des aires marines protégées

### Avis conforme défavorable sur le gisement de granulats « Le Matelier »

En complément à l'avis conforme défavorable du 2 octobre 2015 qui ne portait que sur les travaux d'exploitation du gisement et non sur l'attribution de la concession, le conseil de gestion a rendu un avis sur les demandes conjointes de concession minière et d'autorisation d'ouverture de travaux miniers relatives au gisement de granulats dit « Le Matelier ». Considérant notamment, comme lors du vote précédent, les nombreuses réserves émises par les organismes consultés sur ce dossier, particulièrement sur les volets environnementaux, l'avis est **conforme défavorable** avec 24 voix pour et 11 contre.

### Election d'un nouveau vice-président pour les professionnels

Le choix s'étant porté au sein des organisations professionnelles sur une vice-présidence tournante alternant annuellement entre un représentant des pêcheurs et un représentant des conchyliculteurs, le conseil de gestion a procédé à l'élection d'un nouveau vice-président au titre de la catégorie « organisations professionnelles » pour 2017. **Gérald Viaud**, président du comité régional de la conchyliculture de Charente-Maritime a été élu (38 voix pour ; 0 contre).

Eric Renaud, vice-président sortant, redevient membre du bureau pour représenter le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Nouvelle Aquitaine.

## Présentation de l'appel d'offre éolien en mer au large d'Oléron

La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Nouvelle Aquitaine a présenté l'appel d'offre éolien en mer au large de l'Île d'Oléron, lancé le 23 novembre dernier par Madame Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. C'est par cette information au conseil de gestion du Parc que les services de l'Etat entament le processus de consultation sur ce nouvel appel d'offres, prévu jusqu'en février 2017. En tant qu'instance propice à un dialogue allant au-delà de la consultation publique, le conseil de gestion du Parc sera informé et consulté aux différentes étapes du projet. Les forts enjeux environnementaux de la zone concernée ont également été rappelés.

## Prochaines étapes de l'élaboration du plan de gestion

Julie Bertrand, directrice-déléguée du Parc naturel marin a présenté son équipe technique en cours de constitution. Elle sera au complet en avril 2017, avec 8 personnes : 1 directrice-déléguée, 1 assistante administrative, 1 chargé/e de communication et de sensibilisation, et 5 chargés de mission composant l'équipe ingénierie.

Avec l'appui de l'équipe, dès janvier 2017 et jusqu'en avril 2018, le principal chantier du conseil sera l'élaboration du plan de gestion du Parc, véritable feuille de route définissant les objectifs à 15 ans et l'ambition du Parc naturel marin. La concertation se déroulera au sein de 7 groupes de travail thématiques :

- 1) Patrimoine naturel et fonctionnements écologiques
- 2) Lien terre-mer
- 3) Cultures marines
- 4) Pêche professionnelle
- 5) Usages professionnels et industriels
- 6) Usages de loisir
- 7) Sensibilisation ; Patrimoine culturel

## Avis sur le schéma des structures des exploitations de cultures marines

Le conseil de gestion a également rendu un avis favorable avec réserves (49 voix pour ; 0 contre) sur le schéma des structures des exploitations de cultures marines en Charente-Maritime, document cadre pour l'activité conchylicole du département. Les réserves émises font état de la nécessité de pouvoir réviser le schéma pour tenir compte des objectifs et niveaux d'exigence des futurs plans de gestion du Parc et des réserves. Elles demandent également un partenariat entre les acteurs de la conchyliculture et le Parc pour une meilleure connaissance du milieu et la mise en place de mesures d'évitement et de réduction des impacts environnementaux.

Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis fait partie de l'Agence des aires marines protégées, établissement public dédié à la protection du milieu marin, sous la tutelle du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées devient l'Agence française pour la biodiversité.

**Retrouvez plus d'informations sur le site web :**  
**[www.parc-marin-gironde-pertuis.fr](http://www.parc-marin-gironde-pertuis.fr)**

Vous pouvez télécharger les photos du communiqué de presse sur notre médiathèque en ligne.

Si le lien ne fonctionne pas, rendez-vous à l'adresse suivante :

<http://mediatheque.aires-marines.fr/identification?token=1-NEWS2NWWLV973>

et utilisez le code suivant : 1-NEWS2NWWLV973

**La mention des crédits photos est obligatoire.**

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.

### Contact presse

**Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis :** Jean-Emmanuel

RATTINACANNOU – [jean-emmanuel.rattinacannou@aires-marines.fr](mailto:jean-emmanuel.rattinacannou@aires-marines.fr) 06 40 70 37 89 / 05 46 36 70 48